

BULLETIN DE LA S. M. F.

SMF

Vie de la société

Bulletin de la S. M. F., tome 1 (1872-1873), p. 5-18

http://www.numdam.org/item?id=BSMF_1872-1873__1__5_0

© Bulletin de la S. M. F., 1872-1873, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Bulletin de la S. M. F. » (<http://smf.emath.fr/Publications/Bulletin/Presentation.html>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ

AU 31 JANVIER 1875

(Les initiales S. P. désignent les sociétaires perpétuels)

ACHARD (Marc), ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
ANDRÉ (Désiré), agrégé de l'Université, à Paris.
ANTOINE (Ch.), ingénieur de la Marine, à Brest.
Aoust (L'abbé), professeur à la Faculté des Sciences, à Marseille.
ARON (Henri), banquier, à Paris.
BACH, doyen de la Faculté des Sciences, à Nancy.
BAILLAUD, aide-astronome à l'Observatoire, à Paris.
BARBIN (H.), ancien élève de l'École Polytechnique, à Lillers (Pas-de-Calais).
BEAUMONT (Elié de), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, à Paris.
BERTRAND (Marcel), répétiteur auxiliaire à l'École Polytechnique, à Paris.
DÉZIER (E.), professeur au lycée de Vendôme.
BIENAYMÉ (Alexis), capitaine du Génie, à Versailles.
BIENAYMÉ (Arthur), ingénieur de la Marine, à Brest.
BIENAYMÉ (J.), membre de l'Institut, à Paris.
BLEYNE (Martial), ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
BONNET (Ossian), membre de l'Institut, à Paris.
BOUCHE (A.), ancien élève de l'École Normale, directeur de l'École préparatoire d'Angers.
BOUFFET (M.), ingénieur des Ponts et Chaussées, à Carcassonne.
BOURGET, agrégé de l'Université, à Paris.
BRISSE (Ch.), agrégé de l'Université, à Paris.
BRUNET, ingénieur des Manufactures de l'État, à Paris.
CAHEN, sous-lieutenant du Génie, à l'École de Fontainebleau.
CAPITANEANO (Constantin), capitaine d'État-major, à Bucharest.
CAPINEAU (H.), chef d'escadrons d'Artillerie en retraite, à Châtellerault.
CHARLON, directeur de *la Confiance*, à Paris.
CHASLES, membre de l'Institut, à Paris. S. P.
CHEVALIER, aide-astronome à l'Observatoire, à Paris.
CLAYEUX, sous-intendant de 1^{re} classe, à Versailles.
COLLIGNON (Ed.), ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris.
COMBETTE, professeur au lycée de Versailles.
CONINCK (Gustave de), ancien élève de l'École Polytechnique, à Dinan.
CORNU (A.), professeur à l'École Polytechnique, à Paris.
COURCELLES (C.), professeur de Mathématiques spéciales au lycée de Douai.
CROULLEBOIS (Marcel), professeur à la Faculté des Sciences, à Marseille.
CUVINOT, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Mantes.
DARBOUX, professeur suppléant à la Faculté des Sciences, à Paris.
DESBOIS, professeur au lycée Condorcet, à Paris.
DESQ (L.), lieutenant au 24^e d'Artillerie, à Marseille.
DEWULF (Ed.), commandant du Génie, à Hyères.

DORNOY, ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
DOSTOR (G.), docteur ès sciences, à Paris.
DU BOIT (Paul), ingénieur du Génie maritime, au Havre.
DURRANDE (H.), professeur à la Faculté des Sciences, à Rennes.
ELYE SAINTE-MARIE (C.), capitaine d'Artillerie, à Avignon.
FONTÈS (J.), ingénieur des Ponts et Chaussées, à Saint-Amand-du-Cher.
FOURET (G.), ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
FOURNIER (V.), ingénieur civil, à Paris.
GABRIEL (M.-G.), professeur à l'École de Médecine, à Paris.
GAUTHIER-VILLARS, imprimeur-libraire, à Paris. S. P.
GAUTIER (P.), docteur ès sciences, professeur au lycée de Versailles.
GENTY, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Sidi-bel-Abbès (Oran).
GERONO, professeur de Mathématiques, à Paris.
GIROD (A.), ingénieur des Manufactures de l'État, à Paris.
GODART, directeur de l'institution Monge, à Paris.
GOFFARD (M.), professeur au lycée de Rouen.
GOURNERIE (de la), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Paris.
GRAINDORGE (J.), docteur ès sciences, à Liège.
GROS, ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
HALPHEN (G.), capitaine d'Artillerie, à Paris. S. P.
HATON DE LA GOUPILLIÈRE, ingénieur des Mines, à Paris. S. P.
HATT (Ph.), ingénieur hydrographe, à Paris.
HENRY (P.), sous-lieutenant d'Artillerie, à l'École de Fontainebleau.
HÉRAUD (G.), ingénieur hydrographe, à Paris.
HERMARY, capitaine au 25^e d'Artillerie, à Vincennes.
HOUBIGANT (J.), chef de bataillon du Génie en retraite, à Paris.
HUGO (Comte L.), traducteur au Ministère des Travaux publics, à Paris.
HUYOT (E.), ingénieur des Mines, à Paris.
JACOMET (Ch.), inspecteur des Lignes télégraphiques, à Albi.
JACQUIER (J.), ingénieur des Ponts et Chaussées, à Brive.
JAVARY, chef des travaux graphiques à l'École Polytechnique, à Paris.
JAY (Aimé), ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
JORDAN (C.), ingénieur des Mines, à Paris.
JOUFFRET, capitaine d'Artillerie, professeur à l'École d'application de Fontainebleau.
KØHLER, ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
KRETZ, ingénieur des Manufactures de l'État, à Paris.
LAFON DE LADEBAT (Vice-amiral), ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris. S. P.
LAGUERRE, répétiteur à l'École Polytechnique, à Paris.
LAURENT (H.), répétiteur à l'École Polytechnique, à Paris.
LEMONNIER, professeur de Mathématiques spéciales au lycée Corneille, à Paris.
LEMOINE (E.), ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
LESPIAULT, professeur à la Faculté des Sciences, à Bordeaux.
LE VERRIER, répétiteur auxiliaire à l'École Polytechnique, à Paris.
LÉVY (Albert), secrétaire agent comptable de l'Observatoire, à Paris.
LÉVY (Maurice), ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris.
LUCAS (F.), ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris.
MALEIX (L.), professeur au Collège Stanislas, à Paris.
MANNHEIM (A.), professeur à l'École Polytechnique, à Paris.
MAREL, colonel d'État-major en retraite, à Alger.
MARGERIE, sous-directeur de l'institution Monge, à Paris.
MARIE (Maximilien), répétiteur à l'École Polytechnique, à Paris.
MARSILLY (Général de), ancien élève de l'École Polytechnique, à Auxerre.
MIGNON (A.), capitaine au 6^e d'Artillerie, à Grenoble.
MONTIGNY (G. de), lieutenant du Génie, à Sannpis (Seine-et-Oise).
MOREL (A.), ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
MOUTARD (Th.), ingénieur des Mines, à Paris.
NICOLAÏDÈS, professeur à l'Université d'Athènes.
AINVIN, professeur de Mathématiques spéciales au lycée Descartes, à Paris.

PARMENTIER (Th.), colonel du Génie, directeur des fortifications du Havre.
PARRAN (A.), ingénieur des Mines, à Paris.
PERCIN (A.), capitaine d'Artillerie, à la Manufacture d'armes de Châtellerault.
PICQUET (H.), capitaine du Génie, à Paris.
PISTOYE (L. de), capitaine d'Artillerie, à la Manufacture d'armes de Châtellerault.
PLOCQ (A.), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Dunkerque.
PLOIX (Edmond), ingénieur hydrographe de la Marine, à Paris.
POIREL (V.), inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, à Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle).
POLIGNAC (Camille de), à Paris. S. P.
POUILLOT (J.), agrégé de l'Université, professeur à l'École normale de Cluny.
PROTCHÉ (F.-A.), commandant en second et directeur des études de l'École d'application de Fontainebleau.
PUTZ (H.), chef d'escadrons d'Artillerie, à Paris.
RADAU (R.), à Paris.
RENAN, aide-astronome à l'Observatoire, à Paris.
RESAL, professeur à l'École Polytechnique, à Paris.
RIBAUCCOUR, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Rochefort-sur-Mer.
RITTER (F.), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Niort.
RODET, ingénieur à la Manufacture des Tabacs, à Paris.
ROLLAND, membre de l'Institut, à Paris.
ROLLIER, inspecteur général de l'Université, à Paris.
ROUART, ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
ROUCHÉ (E.), professeur à l'École Centrale, à Paris.
ROUSSELIN (A.), professeur au lycée de Douai.
SAINTE-CLAIRE DEVILLE (Henri), membre de l'Institut, à Paris.
SAINT-GERMAIN (A. de), docteur ès sciences, à Paris.
SARRAU, répétiteur à l'École Polytechnique, à Paris.
SARTIAUX, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Senlis.
SCHÖNDORFFER, élève-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Paris.
SCRIVANOFF (Grégoire), étudiant à l'Université de Saint-Petersbourg.
SERRET (J.-A.), membre de l'Institut, à Paris.
SERRET (Paul), docteur ès sciences, à Paris.
SIMON (Ch.), professeur au lycée Descartes, à Paris.
SOMMIEZ (C.), censeur au lycée de Nevers.
STEPHAN, directeur de l'Observatoire, à Marseille.
TANNERY, directeur des travaux du magasin des Tabacs, à Bergerac.
TARATTE (E.), ancien élève de l'École Normale, agrégé de l'Université, à Évreux.
TARBOURIECH, agrégé de l'Université, à Paris.
TERRIER, professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse).
THÉRY, professeur au lycée de Douai.
TISSERAND, astronome adjoint à l'Observatoire, à Paris.
TOURNEUR (Paul), ingénieur civil des Mines, à Marnaval (Haute-Marne).
TRESCA (É.), ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, à Pontivy.
TURQUAN, docteur ès sciences, professeur de Mathématiques spéciales au lycée de Lorient.
VACQUANT, professeur de Mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis, à Paris.
VAZELLE, ancien élève de l'École Polytechnique, à Paris.
VOLLOT (Jules), professeur au lycée d'Alger.
WELSCH, sous-lieutenant d'Artillerie, à l'École de Fontainebleau.
WEYR (Dr Émile), professeur à l'École Polytechnique de Prague.
WICKERSHEIM, élève-ingénieur des Mines, à Paris.

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE PREMIER. La Société mathématique de France a pour objet l'avancement et la propagation des études de mathématiques pures et appliquées. Elle y concourt par ses travaux et par la publication des mémoires de ses membres. Son siège est à Paris.

ART. 2. Aucune communication ou discussion ne peut avoir lieu sur des objets étrangers aux mathématiques.

ART. 3. La Société se compose de membres résidents et de membres non résidents.

Les Français et les Étrangers peuvent également en faire partie.

ART. 4. Les conditions à remplir pour devenir membre de la Société sont les suivantes : 1° être présenté par deux membres qui auront adressé une demande signée ; 2° obtenir à l'une des séances suivantes les suffrages de la majorité des membres présents.

ART. 5. Le nombre des membres résidents et non résidents est illimité.

ART. 6. L'administration de la Société est confiée à un conseil composé :
1° Des membres du bureau ;

2° De douze autres membres résidents de la Société désignés par l'élection ;

3° De quatre membres non résidents désignés par l'élection ; ils auront voix délibérative dans le conseil lors de leur présence à Paris.

ART. 7. Le conseil est présidé par le président de la Société.

ART. 8. Le bureau est composé de :

- 1 président ;
- 4 vice-présidents ;
- 2 secrétaires ;
- 2 vice-secrétaires ;
- 1 trésorier ;
- 1 archiviste.

ART. 9. Le président est élu pour un an.

Les vice-présidents sont nommés pour deux ans.

Deux d'entre eux sont remplacés chaque année.

Les secrétaires et les vice-secrétaires sont élus pour deux ans.

Le trésorier et l'archiviste pour trois ans.

ART. 10. Le président n'est pas rééligible immédiatement dans les mêmes fonctions.

ART. 11. Parmi les douze membres du conseil qui résident à Paris et qui ne font pas partie du bureau, quatre sont remplacés chaque année à tour de rôle.

ART. 12. Tous les membres de la Société sont appelés à participer à l'élection du président, soit directement, soit par correspondance.

ART. 13. Les autres membres du bureau et les membres du conseil sont élus à la majorité absolue des membres présents.

ART. 14. Les ressources de la Société se composent : 1° de la cotisation annuelle des membres résidents et non résidents, et dont le montant est fixé par le règlement administratif de la Société ; 2° du revenu du capital formé par les droits d'admission, les souscriptions perpétuelles, le produit de la vente des ouvrages édités par la Société et les dons qu'elle pourra recevoir.

ART. 15. La Société règle annuellement le budget de ses dépenses.

Dans la première séance de chaque année, le compte détaillé de recettes et dépenses de l'année révolue sera soumis à l'approbation de la Société ; ce compte rendu sera publié dans le *Bulletin*.

RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

CHAPITRE PREMIER

CONDITIONS D'ADMISSION

1. Les conditions à remplir pour devenir membre de la Société sont :

1° D'être présenté par deux membres qui auront adressé une demande signée ;

2° D'obtenir, à l'une des séances suivantes, les suffrages de la majorité des membres présents (art. 4 des statuts).

2. Le diplôme délivré est signé par le président, l'un des secrétaires et le trésorier, et porte le sceau de la Société.

Le trésorier remet le diplôme après l'acquiescement du droit d'admission, montant à 10 francs, et de la cotisation annuelle.

CHAPITRE II

TRAVAUX ET PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Tenue des séances.

3. La Société tient ses séances ordinaires deux fois par mois ; elle prend trois mois de vacances : août, septembre et octobre.

4. La première séance de janvier est consacrée spécialement aux élections pour le remplacement des membres sortants du bureau et du conseil.

5. Le tableau des jours de réunion est imprimé sur une carte adressée aux membres résidant à Paris.

Elle sera également envoyée aux membres non résidents sur leur demande personnelle.

Les membres sont convoqués à domicile pour les séances extraordinaires.

6. Pour assister à la séance, les personnes étrangères à la Société doivent être introduites, chaque fois, par un de ses membres.

7. La présence du président ou d'un vice-président, assisté d'un des secrétaires ou vice-secrétaires, suffit pour constituer le bureau à chaque séance.

8. En cas d'absence du président ou des vice-présidents, le trésorier, ou à son défaut l'archiviste, occupe le fauteuil.

En cas d'absence de tous les membres du bureau, les fonctions de président sont remplies par le plus âgé des membres du conseil présents à la séance.

En cas d'absence des secrétaires et vice-secrétaires, le président du jour désigne un des membres du conseil pour en remplir les fonctions.

9. Les procès-verbaux des séances sont rédigés dans l'intervalle d'une séance à l'autre.

Chaque séance commence par la lecture du procès-verbal de la séance précédente et de l'ordre du jour.

10. Les communications faites par les membres de la Société ont lieu dans l'ordre de leur inscription ; les communications des personnes étrangères à la Société ont lieu après celles des membres, sauf les cas d'urgence qui seront appréciés par le bureau.

Les membres qui auront fait des communications verbales ou pris part

aux discussions devront remettre des notes au secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

11. Dans les séances ordinaires, on ne peut traiter aucune question relative à l'administration, à moins d'une demande du conseil.

12. Toutes les observations relatives à l'administration sont adressées par écrit au président, qui en réfère au conseil, à sa plus prochaine réunion.

Bulletin.

13. La Société, préoccupée des avantages qu'elle peut offrir à tous ses membres, a décidé que le recueil intitulé *Bulletin de la Société mathématique*, qui rend compte des mémoires présentés à la Société, sera distribué gratuitement à tous les membres résidents ou non résidents.

14. Les conventions stipulées entre le conseil de la Société et les éditeurs chargés de la publication du Bulletin devront être soumises à l'approbation de la Société.

Réimpression des ouvrages anciens et publication des mémoires originaux.

15. La Société, voulant concourir aux progrès des mathématiques par tous les moyens compatibles avec son mode d'organisation, avisera aux moyens de publier successivement, et d'une manière aussi complète qu'il sera possible ou utile de le faire, les œuvres des anciens mathématiciens français ou étrangers.

La Société se réserve la faculté de publier les mémoires originaux trop étendus pour paraître dans le Bulletin.

16. Les publications émanant de la Société, autres que le Bulletin, sont délivrées à prix réduit à tous les membres de la Société résidents ou non résidents.

CHAPITRE III

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

17. Chaque élection a lieu au scrutin secret, sur un seul bulletin, et s'il est nécessaire, au moyen de deux tours, dont le second est de ballottage. Dans le cas d'égalité de voix, le plus âgé l'emporte.

18. L'élection du président seule donne lieu au vote de tous les membres résidents ou non résidents. Tout membre qui ne peut assister à la réunion électorale est invité à envoyer au secrétaire, avant la première séance de janvier, son suffrage individuel dans un bulletin cacheté et enfermé dans une lettre signée de lui.

Le bulletin ne peut être ouvert qu'au moment du dépouillement du scrutin.

19. Les secrétaires ou, à leur défaut, les vice-secrétaires rédigent les procès-verbaux des séances de la Société et des séances du conseil.

20. Une commission d'impression, composée des secrétaires et de quatre membres nommés par le conseil, dirige la publication du Bulletin et l'impression des mémoires et communications.

21. Sous la direction du président, les secrétaires sont chargés de la correspondance pour ce qui concerne les travaux et les affaires de la Société autres que les affaires de finances : ils convoquent la Société, le conseil et les commissions quand il y a lieu, et préparent les ordres du jour.

22. La Société forme une bibliothèque et échange ses publications contre les journaux et recueils consacrés aux mathématiques pures et appliquées, publiés en France et à l'étranger.

23. L'archiviste est chargé de la garde des archives de la Société ; il en dresse un inventaire.

Il a sous sa direction la bibliothèque ; il dresse le catalogue des livres et brochures imprimés, et tient un registre des manuscrits envoyés.

Enfin il a sous sa garde tous les documents appartenant à la Société.

24. Le trésorier est chargé du recouvrement des sommes dues à la Société.

25. Il tient un registre des recettes et dépenses, que tous les membres ont le droit de consulter.

26. Le trésorier ne peut faire aucun emploi extraordinaire des fonds de la Société sans une délibération spéciale du conseil.

Conseil et commissions.

27. Le président convoque le conseil toutes les fois que les affaires de la Société le réclament.

28. Il suffit d'une demande motivée signée par cinq membres du conseil et adressée au président, pour qu'une convocation du conseil soit obligatoire.

29. A chaque séance du conseil, les noms des membres présents sont consignés au procès-verbal.

30. Il faut au moins sept membres présents pour prendre des décisions en conseil.

31. Sur la proposition de cinq membres, le vote peut avoir lieu au scrutin secret.

32. Sur la demande de cinq membres, il peut être fait appel à la Société des décisions qui n'auraient pas été prises aux deux tiers des voix au sein du conseil.

33. Les procès-verbaux des séances du conseil doivent être transcrits sur un registre coté et parafé par le secrétaire ; ils doivent être signés par le président et le secrétaire qui a tenu la plume ; les renvois doivent être parafés et les mots rayés approuvés.

34. Le conseil se réunit dans la dernière quinzaine de décembre pour examiner l'état des affaires de la Société, nommer la commission de comptabilité chargée de vérifier la gestion du trésorier, et la commission des archives chargée de vérifier celle de l'archiviste.

35. Ces deux commissions ne peuvent être composées de moins de trois membres; elles font leur rapport dans la première séance de janvier.

36. Le conseil désigne annuellement, à la même époque, les membres qui, adjoints aux deux secrétaires, composent la commission permanente d'impression pour la publication du Bulletin et l'insertion des notes et mémoires des membres de la Société.

Cette commission veille à ce qu'il ne s'introduise dans les publications rien d'étranger à la science.

37. Les membres élus de la commission d'impression sont nommés pour trois ans.

Les membres de la commission d'impression peuvent être pris indistinctement dans la Société ou dans le conseil.

CHAPITRE IV

PROPRIÉTÉS, REVENUS ET DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ

38. Les versements des membres résidents et non résidents se composent :

1° Du droit d'admission, montant à 10 francs ;

2° De la cotisation annuelle.

39. Pour les membres résidents, cette cotisation annuelle s'élève à 20 francs, payables d'avance, et, pour les membres non résidents, à 15 francs, également payables d'avance.

Sont considérés comme résidents les membres qui ont à Paris leurs occupations habituelles, ou y exercent habituellement leurs fonctions.

40. Les nouveaux membres devront payer la totalité de la cotisation quelle que soit l'époque de leur admission.

41. Les publications ne seront adressées qu'après le versement de la cotisation annuelle.

42. Tout membre qui n'aura pas acquitté la cotisation d'une année sera, après avertissement préalable du trésorier, considéré comme démissionnaire.

43. La cotisation annuelle peut, au choix de chaque membre, être remplacée par une somme de 300 francs une fois payée.

Ce versement confère le titre de *sociétaire perpétuel*.

44. Les dons faits à la Société sont inscrits au Bulletin des séances avec le nom des donateurs.

45. Les dépenses sont divisées en ordinaires et extraordinaires.

Les dépenses ordinaires se composent de frais de bureau et d'imprimés, ports de lettres, frais d'entretien, loyer du local, appointements des employés et frais d'impression du Bulletin. Le chiffre des dépenses ordinaires ne peut excéder les $\frac{9}{10}$ des ressources annuelles.

Les dépenses extraordinaires sont votées par la Société sur la proposition du conseil.

46. La Société ne s'engage jamais dans aucune dépense excédant son avoir.

CHAPITRE V

RÉVISION DES STATUTS CONSTITUTIFS OU DU RÈGLEMENT ADMINISTRATIF

47. Toute proposition de révision des statuts constitutifs ou du règlement administratif ne pourra être prise en considération que si elle est signée collectivement par vingt membres.

48. Le président fera, dans ce cas, procéder à un scrutin pour la nomination d'une commission de révision, qui sera composée de quatre membres du conseil et de trois membres pris en dehors.

49. La discussion du projet exigera la présence de la moitié plus un des membres résidant à Paris.

Tous les membres sont convoqués par lettres spéciales.

50. Si le nombre ci-dessus n'est pas atteint, la discussion aura lieu dans la séance suivante, quel que soit le nombre des membres présents.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 1872

PRÉSIDIÉE PAR M. LAFFON DE LADÉBAT

La Société procède, par la voie du scrutin, à la nomination des membres du Bureau et du Conseil. Sont élus :

Président.	M. CHASLES.
Vice-Présidents.	{ M. LAFFON DE LADÉBAT. M. RESAL. M. DARBOUX. M. MOUTARD.
Secrétaires.	{ M. BRISSE. M. LAGUERRE.
Vice-Secrétaires.	{ M. LÉVY (Albert). M. LAURENT.
Trésorier	M. ANDRÉ (Désiré).
Archiviste.	M. HOUBIGANT.
Membres du Conseil	{ M. BEAUMONT (Élie de) M. BIENAYMÉ. M. BONNET (Ossian). M. BOURGET. M. COLLIGNON. M. HALPHEN. M. HATON DE LA GOUPILLIÈRE. M. JORDAN. M. LEVY (Maurice). M. MANNHEIM. M. PAINVIN. M. SERRET (J.-A.).

Membres du Conseil non résidents. { M. Aoust (L'abbé).
M. CLAYEUX.
M. PARMENTIER.
M. PROTCHÉ.

SÉANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 1872

PRÉSIDENTE DE M. CHASLES

Le secrétaire annonce que MM. Chasles, Halphen, Haton de la Goupillière, Laffon de Ladébat, Camille de Polignac, se sont fait inscrire comme *sociétaires perpétuels*.

M. Brisse donne lecture, de la part de M. le docteur Émile Weyr, membre de la Société et professeur à l'École polytechnique de Prague, de *Quelques théorèmes nouveaux sur la lemniscate*.

La discussion est ouverte sur le projet de *Statuts* et de *Règlement administratif* présenté par le Conseil; les modifications suivantes y sont apportées :

- 1^o La Société prend le nom de *Société mathématique de France*;
- 2^o La cotisation des membres non résidents est fixée à *quinze francs*;
- 3^o Cette cotisation étant payable par année, le commencement de l'année est fixé, au point de vue financier, au 1^{er} novembre.

L'ensemble des *Statuts* et du *Règlement administratif* est adopté.

SÉANCE DU MERCREDI 4 DÉCEMBRE 1872

PRÉSIDENTE DE M. CHASLES

Le secrétaire annonce que l'Académie des sciences a décerné, dans sa dernière séance annuelle, le *prix Poncelet* et le *prix Dalmont* à deux des membres de la Société : MM. Camille Jordan et Maurice Levy.

Le secrétaire donne lecture de la liste des nouveaux membres présentés, ce sont :

MM. Aron (Henri), banquier, à Paris; Bertrand (Marcel), répétiteur auxiliaire à l'École polytechnique; Capitaneano (Constantin), capitaine d'état-major, à Bucharest; Combette, professeur au lycée de Versailles; Cornu, professeur à l'École polytechnique; Croullebois, professeur à la faculté des sciences de Marseille; Fournier, ingénieur civil, à Paris; Gauthier-Villars, imprimeur-libraire, à Paris; Hermary, capitaine d'artillerie, à Vincennes; Le Verrier, répétiteur auxiliaire à l'École polytechnique; Rollier, inspecteur général de l'Université; Simon (Charles), professeur au lycée

Descartes ; Tarbouriech, agrégé de l'Université, à Paris ; Théry, professeur au lycée de Douai ; Wickersheim, élève-ingénieur des mines.

L'élection aura lieu dans la prochaine séance.

M. Camille Jordan communique à la Société une note *Sur les substitutions orthogonales à un nombre quelconque de variables.*

M. Halphen communique à la Société une note *Sur les courbes tracées sur les surfaces du second ordre.*

M. Laguerre communique à la Société une note *Sur la représentation sur un plan de la surface du troisième ordre qui est le réciproque de la surface de Steiner.*

M. Moutard communique à la Société une note *Sur les propriétés d'un hyperboloïde osculateur lié aux lignes osculatrices d'une surface.*

SÉANCE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 1872

PRÉSIDENCE DE M. CHASLES

Les membres présentés dans la dernière séance sont élus.

M. Camille Jordan donne communication d'une lettre de M. Lie annonçant qu'on s'occupe en Norvège de rééditer les œuvres d'Abel, et demandant l'appui des savants français.

La Société décide que M. Chasles écrira, au nom de la Société, pour exprimer tout l'intérêt qu'elle prend à cette publication.

Le secrétaire donne lecture de la liste des nouveaux membres présentés, ce sont :

MM. Brunet, ingénieur des manufactures de l'État ; Vacquant, professeur de mathématiques spéciales au lycée Saint-Louis ; Vollot (Jules), professeur au lycée d'Alger.

L'élection aura lieu dans la prochaine séance.

M. Kœhler communique à la Société une note *Sur la construction des courbes du 5^{me} et du 6^{me} ordre à points multiples.*

M. Laguerre communique à la Société une note *Sur l'application de la théorie des formes binaires à la géométrie des courbes tracées sur une surface du second ordre.*

SÉANCE DU MERCREDI 8 JANVIER 1873

PRÉSIDÉE PAR M. LAFFON DE LADÉBAT

Les membres présentés dans la dernière séance sont élus.

Le secrétaire donne lecture de la liste des nouveaux membres présentés, ce sont :

MM. Cahen, sous-lieutenant à l'École de Fontainebleau; Genty, ingénieur des ponts et chaussées, à Sidi-bel-Abbès (Oran); Desboves, professeur au lycée Condorcet; Lespiault, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux; Rouart, ancien élève de l'École polytechnique, à Paris; Schöndorffer, élève-ingénieur des ponts et chaussées; Stephan, directeur de l'observatoire de Marseille.

L'élection aura lieu dans la prochaine séance.

M Darboux communique à la Société une note *Sur l'équation du troisième ordre dont dépend le problème des surfaces orthogonales.*

M. Émile Lemoine communique à la Société une note *Sur une question de probabilités.*

M. Camille Jordan communique à la Société un mémoire *Sur la limite de transitivité des groupes non alternés.*

M. Laguerre communique à la Société une note *Sur les cônes du second degré qui passent par six points donnés de l'espace.*
